

Accord sur la date des élections CE / DP 2017 des représentants du personnel de l'UES Orange

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Accord conclu entre les sociétés :

- o Orange SA, 78 rue Olivier de Serres, 75505 Paris Cedex 15
- o OrangePorteaporté SA, 96 avenue Henri Ravera, 92227 Bagneux cedex
- o Orange Caraïbe SA, 1 avenue Nelson Mandela, 94110 Arcueil

représentées par Valérie Le Boulanger agissant en sa qualité de Directrice des Relations Sociales Groupe, et dûment mandatée à cet effet par chacune des sociétés ci-dessus nommées,

Et les Organisations Syndicales représentées respectivement :

- pour la CDMT M ou Mme CONSEL C dûment mandaté(e)
- pour la CFDT-F3C M ou Mme J. J. UCH. Jean-Jacques dûment mandaté(e)
- pour la CFDT Orange Caraïbe M ou Mme PIERRE dûment mandaté(e)
- pour la CFE-CGC M ou Mme DARTAGNAN dûment mandaté(e)
- pour la CFTC M ou Mme RUBIN dûment mandaté(e)
- pour la CGT-FAPT M ou Mme dûment mandaté(e)
- pour la CGTG M ou Mme dûment mandaté(e)
- pour FO-COM M ou Mme Philippe CHARBY dûment mandaté(e)
- pour Orange Ensemble M ou Mme dûment mandaté(e)
- pour le STC M ou Mme LISETTI dûment mandaté(e)
- pour SUD M ou Mme dûment mandaté(e)

- pour SUD Caraïbes M ou Mme dûment mandaté(e)
- pour le Syndicat National Ensemble M ou Mmedûment mandaté(e)
- pour l'UNSA M ou Mme *J. HALBERT* dûment mandaté(e)
- pour l'UTT-UGTG M ou Mmedûment mandaté(e)

d'autre part.

HR CCE
SJD P.E PH PC
WB AFL SMD

Préambule

Le présent accord est destiné à fixer au sein de l'Unité Economique et Sociale (UES), la date des élections pour le renouvellement des mandats des représentants du personnel CE et DP.

Champ d'application

Le présent accord s'applique aux sociétés composant l'UES Orange.
Les dispositions de l'accord concernent :

- o les mandats des élus des CE ;
- o les mandats des délégués du personnel ;
- o les mandats des membres du CCUES.

Article 1 : Date des élections 2017

Les élections des représentants du personnel CE et DP du périmètre des sociétés composant l'UES se dérouleront pour le premier tour du mardi 7 novembre 2017 à 7 heures, heure de Paris, au jeudi 9 novembre 2017 à 17 heures, heure de Paris.
L'éventuel second tour se déroulera du mardi 21 novembre 2017 à 7 heures, heure de Paris, au mercredi 22 novembre 2017 à 14 heures, heure de Paris.

Article 2 : La durée de l'accord

Le présent accord, entrant en vigueur le jour qui suit les formalités de dépôt auprès des services compétents (les articles L.2231-6 et D.2231-2 précités), est conclu pour le scrutin portant renouvellement des institutions représentatives du personnel à l'issue de la mandature 2014-2017.

Article 3 : Formalités de dépôt

Conformément aux articles L.2231-6 et D.2231-2 et suivants du Code du Travail, le présent accord sera déposé auprès du secrétariat-greffe du Conseil des Prud'hommes de Paris en un exemplaire. Deux exemplaires dont une version sur support papier signée des parties et une version sur support électronique seront transmis à la DIRECCTE d'Ile de France (Unité territoriale de Paris).

En outre, un exemplaire sera établi pour chaque partie.

Article 4 : Les modalités de révision

Une procédure de révision pourra être engagée avant le déroulement des élections professionnelles, dans les conditions fixées aux articles L.2222-5, L2261-8 et L.2261-7 et suivants du Code du Travail.

Handwritten signatures and initials:
SSD, P.E, CCUE, AFCE, PM, PC, JND

La demande de révision pourra être faite par tout moyen écrit conférant date certaine et devra être accompagnée d'un projet sur le ou les articles concernés.

Les négociations commenceront le plus rapidement possible avec l'ensemble des organisations syndicales dans le champ d'application du présent accord et habilitées, au terme de l'article L.2261-7-1 du Code du travail précité, à engager cette procédure de révision.

Fait à Paris, le 10 mars 2017

La Direction


Pour l'UES Orange
Valérie Le Boulanger
Directrice des Relations Sociales Groupe

Les Organisations Syndicales

Pour la CDMT 	Pour la CFDT-F3C 	Pour la CFDT Orange Caraïbe 
Pour la CFE-CGC 	Pour la CFTC 	Pour la CGT-FAPT
Pour la CGTG	Pour la FO-COM Philippe CHARAY 	Pour Orange Ensemble
Pour le STC 	Pour SUD	Pour SUD Caraïbes
Pour le Syndicat National Ensemble	Pour l'UNSA 	Pour l'UTT-UGTG